

TOMATE D'INDUSTRIE

Bulletin élaboré sur la base des observations réalisées dans le cadre du réseau Provence Alpes Côte d'Azur

Bulletin également disponible sur le site : <http://www.draaf.paca.agriculture.gouv.fr>

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

Bulletin
de santé
du végétal
ÉCOPHYTO

**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Bulletin de santé du végétal - PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

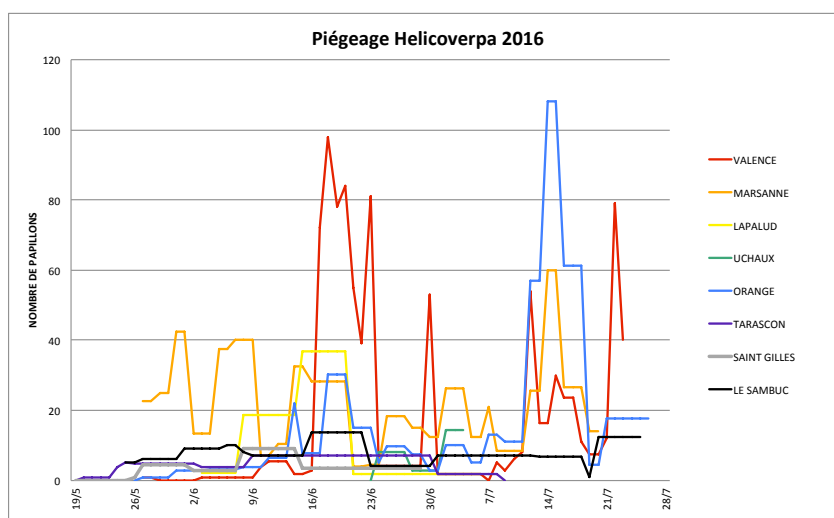


N° 6 - Mercredi 27 juillet 2016

CLIMATOLOGIE : La situation climatique des jours à venir ne semble pas favorable aux maladies (hormis orages éventuels) avec les températures annoncées mais plutôt aux ravageurs.

ACARIENS : Nous observons les acariens sur un peu tous les secteurs à la faveur des températures. Soyez bien vigilant et observez bien les bordures de parcelles. Les températures annoncées sont favorables pour le développement de ce ravageur qui, par ailleurs, accentue la maturation des cultures les plus précoces.

PIEGEAGES NOCTURNES : Les piégeages des *Helicoverpa armigera* font état de nombreuses captures journalières et d'une augmentation importante du Sud au Nord. **Le modèle nous indique, selon les données météorologiques « normales » des dernières années, que la deuxième génération s'est finalement étalée sur tout le mois de juillet. Il est important d'être très vigilant car les températures annoncées sont toujours très favorables pour ce ravageur et peuvent même permettre une éclosion plus rapide par rapport aux normales des dernières années. Le risque est donc important même pour le début du mois d'août.**



LES OBSERVATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN ONT ÉTÉ RÉALISÉES PAR LES PARTENAIRES SUIVANTS :
Apto 2, Perret-SA, Provence Tomates, SCAD CANA, et valsoleil.

COMITE DE REDACTION DE CE BULLETIN :
SONITO (Robert GIOVINAZZO),

N.B. Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'Agriculture et l'ensemble des partenaires du BSV dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie, le cas échéant, sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Monsieur Claude ROSSIGNOL
Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Provence Alpes Côte d'Azur
Maison des Agriculteurs - 22, Avenue Henri Pontier
13626 - AIX EN PROVENCE CEDEX 1
contact@paca.chambagri.fr
tel : 04 42 17 15 00

RÉFÉRENT FILIÈRE ET RÉDACTEUR DE CE BULLETIN
Robert GIOVINAZZO
SONITO
Maison de l'Agriculture
Site Agroparc - Bat. B
84912 - AVIGNON
rgiovinazzo@sonito.fr
tel : 04 90 86 64 39